

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EGAMO MULTI ACTION EURO

OPCVM soumis au droit français
Code ISIN de la Part I : FR0010789156
Société de gestion : EGAMO

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

Classification AMF : Actions de pays de la zone euro.

Objectif de gestion : L'objectif de l'OPCVM est de procurer sur la durée de placement minimum recommandée de cinq ans, une participation à la performance du marché action des pays de la zone euro à travers notamment la constitution d'un portefeuille de parts et actions d'OPC principalement investi dans les pays de la zone euro.

Indicateur de référence : L'indice de référence est l'EURO STOXX dividendes nets réinvestis.

L'EURO STOXX est un sous-ensemble de l'indice STOXX Europe 600. Il est la représentation des marchés actions de la zone euro. Cet indice est disponible sur le site www.stoxx.com.

L'OPCVM n'est pas un OPCVM indiciel. Néanmoins, à titre d'information, la performance du fonds pourra être comparée *a posteriori* à l'indice précité.

Stratégie d'investissement : La gestion de l'OPC est active et discrétionnaire. La construction du portefeuille est effectuée sur la base de travaux qualitatifs et quantitatifs avec l'adjonction d'une analyse des corrélations entre les OPC composant le portefeuille.

Cette optimisation consiste à chercher à obtenir le meilleur couple rendement-risque (le risque étant déterminé par le comité d'investissement mensuel d'EGAMO). Le portefeuille sera également construit en tenant compte de la phase de marché dans laquelle EGAMO anticipe être et en sélectionnant les OPC correspondant le mieux à celle-ci.

L'allocation d'actifs s'inscrit dans le cadre des principales conclusions du processus d'investissement d'EGAMO. Celui-ci repose sur une analyse macro-économique qui permet de déterminer des anticipations sur les principales classes d'actifs. A partir de ces éléments, le gestionnaire détermine le degré d'exposition au Beta action et le type d'OPC composant le portefeuille. La répartition entre les différents pays de la zone euro des actifs de l'OPCVM résulte essentiellement des conséquences de la gestion des OPC en portefeuille. L'exposition de l'OPCVM aux différentes devises dépend, d'une part, de l'exposition aux risques de change des OPC sélectionnés et, d'autre part, des décisions d'allocation géographique du gestionnaire. Elle reste limitée à 10% de l'actif du fonds et est gérée de façon discrétionnaire.

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 100% de son actif des actions ou parts d'OPC investis en actions de la zone euro. Il peut s'agir d'OPCVM, de FIA européens, de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France et de fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

Les actions ou parts de FIA et de fonds de droit étranger doivent respecter les quatre critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier et l'investissement dans ces instruments est limité à 30% de l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM est susceptible d'investir dans des OPC mettant en œuvre des stratégies de gestion alternative.

L'exposition au marché action est maintenue dans une fourchette de 90% à 110%.

Des instruments financiers à terme (futures, options) peuvent être utilisés afin d'intervenir sur les marchés pour couvrir ou exposer le portefeuille sans rechercher d'effet de levier. L'engagement ne peut dépasser 100% de l'actif.

L'OPCVM peut détenir de manière accessoire des emprunts d'espèces dans la limite maximale de 10% de son actif.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Affectation des sommes distribuables : l'OPCVM capitalise ses résultats nets et plus-values nettes réalisées.

Autres informations :

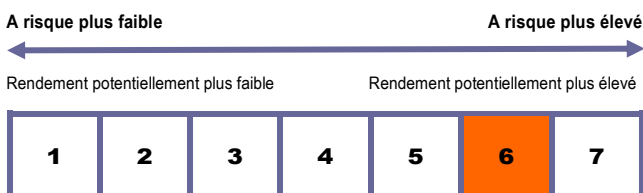
Durée de placement minimum recommandée : cinq ans minimum.

La valeur liquidative est établie quotidiennement à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris SA).

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées par l'établissement en charge de cette fonction (CACEIS BANK) chaque jour de valorisation jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de souscription et de rachats sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée après la réception de l'ordre, à cours inconnu. Elles portent sur un nombre entier. Le règlement des rachats intervient dans un délai de 3 jours maximum suivant celui de l'évaluation.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'OPCVM est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes. L'indicateur de niveau 6 reflète principalement le risque des marchés actions des pays de la zone euro sur lesquels l'OPCVM est investi.

Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». La catégorie de risques associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont : néant.

Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section « Profil de risque » du prospectus. Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM.

FRAIS

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	3% maximum (non acquis à l'OPCVM)
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de la société de gestion le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année (le dernier exercice)

Frais courants	1,48 % TTC de l'actif net*
----------------	----------------------------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

*Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

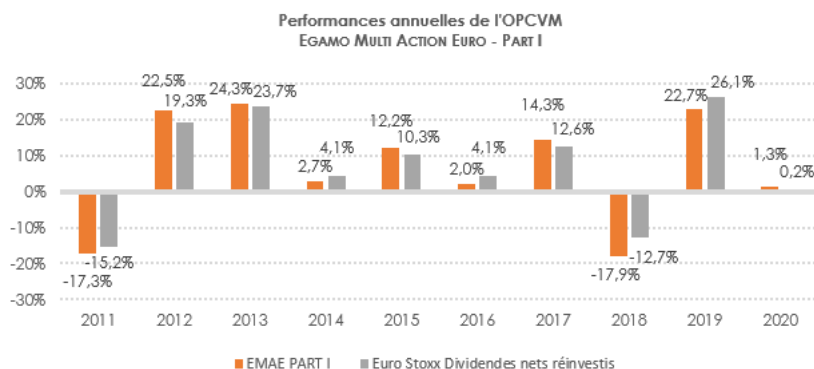
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : www.egamo.fr.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées. Les performances passées ont été évaluées en euro.

Date de création de l'OPCVM : 2 septembre 2005.

Date de création de la Part I : 11 août 2009.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : CACEIS BANK.

Forme juridique : FCP. Part I, tous souscripteurs et plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : le prospectus complet de cet OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques ainsi la composition des actifs seront adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur à : EGAMO - 33 avenue du Maine - BP 149 - 75755 Paris Cedex 15.

Informations pratiques sur la valeur liquidative : la valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion : contact@egamo.fr

Fiscalité : le régime fiscal des revenus et des plus-values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale.

La responsabilité d'EGAMO ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

EGAMO est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/03/2021.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal. Cet OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique.

Politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris notamment une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de leur attribution, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (www.egamo.fr). Un exemplaire papier de la politique de rémunération de la société de gestion est mis à disposition gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts de cet OPCVM : les documents d'information relatifs aux parts X et S de l'OPCVM sont disponibles sur simple demande écrite du porteur adressée à : EGAMO - 33 avenue du Maine - BP 149 - 75755 Paris Cedex 15 ou par mail à contact@egamo.fr.